

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2009-11-6-10

Service consulté

**AMENAGEMENT FONCIER (C042)
LGV RHIN RHONE - SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE
DEPARTEMENT ET RESEAU FERRE DE FRANCE**

Résumé : *Au titre de l'article L.123-24 du code rural, le maître de l'ouvrage déclaré d'utilité publique a l'obligation de remédier aux dommages en participant financièrement à l'exécution des opérations d'aménagement foncier. Dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, Réseau Ferré de France (RFF) s'engage à rembourser l'ensemble des frais engagés par le Département pour mener les études d'aménagement, ainsi que les études d'impact et hydrauliques dans les communes impactées par le projet.*

Lors de la séance du 3 juillet 2009, la Commission Permanente a donné un avis favorable, conformément à la proposition de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du 4 juin 2009, à la constitution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier (CCAF) dans les communes impactées par le projet de la deuxième tranche de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, à savoir : LUTTERBACH, REININGUE, SCHWEIGHOUSE/THANN, ASPACH-LE-BAS, BURNHAUPT-LE-HAUT, SOPPE-LE-BAS, SOPPE-LE-HAUT, BRETTEEN et ETEIMBES.

Elle a également autorisé le Président à lancer les études d'aménagement, les études d'impact et d'hydraulique sur l'ensemble des communes susvisées, sous réserve de la signature de la convention financière entre le Département et RFF.

L'objet de cette convention financière d'un montant de 1.500.000 € est le remboursement intégral des sommes engagées par le Département pour la réalisation du grand ouvrage. Elle a été acceptée par RFF en date du 10 juillet 2009.

Compte tenu qu'elle reprend les exigences du Département, je vous propose de m'autoriser à signer cette convention financière afin de pouvoir notifier les marchés aux prestataires qui seront retenus lors de la CAO du 8 septembre prochain.

Je vous propose :

- D'approuver et de m'autoriser à signer la convention financière entre le Département et Réseau Ferré de France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER